

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



Ré	 *24126677*
Mo	
b	

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE DU HAINAUT 19 AOUT 2024 DIVISION MONS Greffe
--

N° d'entreprise : **0791 851 877**

Nom

(en entier) : **AGS IMMO CONSTRUCT**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **rue du Chemin de Fer, 17A à 7190 Ecaussinnes**

Objet de l'acte : TRANSFERT DE SIEGE

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "AGS IMMO CONSTRUCT", daté du 4 juillet 2024, il résulte que l'assemblée, après délibération, a pris la résolution suivante :

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer son siège vers 1640 Rhode-Saint-Genèse, Rue du Tilleul 42.
Les nouveaux statuts rédigés en néerlandais seront déposés au greffe du tribunal compétent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Pour extrait analytique conforme.

Déposé en même temps :

- copie du PV

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/08/2024 - Annexes du Moniteur belge